



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/HRC/10/L.17  
20 mars 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Dixième session  
Point 3 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME,  
CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,  
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

**Argentine, Autriche\*, Bolivie, Chili, Chypre\*, Costa Rica\*, Cuba, Équateur\*, Espagne\*,  
Guatemala\*, Italie, Maroc\*, Nicaragua, Panama\*, République démocratique du Congo\*,  
République dominicaine\*, République du Congo\*, Suisse, Turquie\*, Uruguay,  
Venezuela\* (République bolivarienne du): projet de résolution**

**10/... Programme mondial d'éducation dans le domaine  
des droits de l'homme**

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* les résolutions de l'Assemblée générale 43/128 du 8 décembre 1988, par laquelle l'Assemblée a lancé la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, 59/113 A du 10 décembre 2004, 59/113 B du 14 juillet 2005 et 60/251 du 15 mars 2006, par laquelle l'Assemblée a décidé, entre autres, que le Conseil serait chargé de promouvoir l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que la résolution 2005/61 de la Commission des droits de l'homme du 20 avril 2005 et la résolution 2006/19 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme du 24 août 2006,

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

concernant le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, articulé en plusieurs phases consécutives, et le plan d'action relatif à la première phase (2005-2007),

*Rappelant également* les résolutions du Conseil des droits de l'homme 6/9 du 28 septembre 2007, sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, et 6/24 du 28 septembre 2007, prolongeant jusqu'en décembre 2009 la première phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, en mettant l'accent sur l'enseignement primaire et secondaire,

*Prenant note* des paragraphes 49 à 51 du plan d'action relatif à la première phase du Programme mondial, selon lesquels à la fin de la première phase, les États Membres devront établir leur rapport d'évaluation national en tenant compte des progrès accomplis dans un certain nombre de domaines, tels que les cadres juridiques et les politiques, les programmes d'enseignement, les processus et les outils d'enseignement et d'apprentissage, la révision des manuels scolaires, la formation des enseignants et l'amélioration du cadre scolaire, et présenteront leur rapport d'évaluation final au Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,

1. *Prend note* du rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (A/HRC/9/4);

2. *Prie* la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de consulter les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à propos de ce qui pourrait constituer l'axe de la deuxième phase du Programme mondial, qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2010, qu'il s'agisse d'un secteur cible ou d'un domaine thématique, et de lui soumettre un rapport sur ces consultations à sa douzième session;

3. *Encourage* les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à commencer de prendre des mesures en vue d'établir, avec l'assistance des organisations internationales et régionales ainsi que des acteurs de la société civile, leur rapport d'évaluation national sur la

première phase, à soumettre au Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire au début de 2010;

4. *Décide* d'examiner cette question à sa douzième session, au titre du même point de l'ordre du jour.

----